

## DECISION N° DEC-2025-035

**OBJET : DEVIS ROADSKINZ FOURNITURE SCENE PRO INTELLISTAGE DOMAINE DES CLEVOS****DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE  
(ARTICLE L2122 – 22 C.G.C.T.)**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son 4ème alinéa qui dispose que le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu le devis présenté par la société ROADSKINZ, située 21 ter rue Jullien Leneveu, 71380 SAINT MARCEL pour la fourniture d'une scène professionnelle ultra légère démontable

Considérant la nécessité de doter le Domaine des Clévos de cet équipement

**DECIDE****Article 1 :**

- **D'ACCEPTER** le devis 250390 du 14/05/2025 de la société ROADSKINZ, située 21 ter rue Jullien Leneveu, 71380 SAINT MARCEL pour la fourniture d'une scène professionnelle ultra légère IntelliStage 24 m², pour un montant de 6 992.81 € HT, soit 8 391.37 € TTC
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le devis mentionné ci-dessus.

**Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ETOILE SUR RHONE,  
Le 28 mai 2025  
Le Maire,

Françoise CHAZAL

